

Gestion financière de l'Assemblée Nationale

Kolawolé Idji rejette les accusations contre la questure

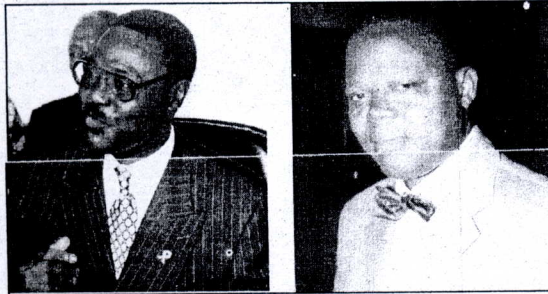
La séance plénière d'hier, au Palais des gouverneurs de Porto-Novo s'est consacrée à l'examen du rapport d'activités du président Kolawolé Idji. La deuxième personnalité du pays a rejeté en bloc les accusations des députés sur la gestion financière du Parlement sous l'égide de la questure.

Marc David MOLLÉ

Les députés n'ont pas été tendres envers la questure chargée de la gestion financière de l'Assemblée Nationale. Au cours de la plénière sur l'examen du rapport d'activités du président Kolawolé Idji, les parlementaires sont passés aux critiques de toutes sortes sur la gestion financière de l'institution parlementaire par la questure. Au nombre des accusations avancées par les députés on retient le non versement au trésor public de la Tva, de l'pts et des fonds de retraite, le non-paiement des fournisseurs, l'opacité par rapport au paiement des indemnités parlementaires. D'après les parlementaires, la questure viole la loi en leur versant 7500 francs Cfa d'indemnité journalière au cours des sessions au lieu de 10 000 francs Cfa. Les parlementaires estiment que les imprimantes des ordinateurs portatifs à eux octroyés sont archaïques. D'autres intervenants au cours de la plénière se sont plaints de la marge de ponction sur leurs salaires dans le cadre du remboursement du crédit leur ayant permis de s'acheter des voitures. Ils soutiennent que la questure doit leur expliquer la méthode de ponction des

salaires dans le cadre du remboursement du prêt. A la suite de ces critiques formulées par les députés sur la gestion financière de l'institution parlementaire, le président Kolawolé Idji ne s'est pas fait prier pour contre-attaquer. « Il n'y a pas de gestion opaque des ressources financières du parlement. Tout se passe dans la transparence », déclare Kolawolé Idji à la plénière. De l'avis du président de l'Assemblée Nationale, tous les fournisseurs de l'institution parlementaire sont payés ou sont en voie de l'être. Par rapport aux ponctions sur salaires, Kolawolé Idji recommande aux députés de se rapprocher de la questure pour avoir tous les détails utiles. Concernant le non versement de la Tva, de l'pts et fonds de retraite au trésor public, le

président Idji explique que cela participe d'une gymnastique financière visant à ne pas bloquer le fonctionnement de l'institution. En effet, selon l'occupant du perchoir de l'Assemblée Nationale, les crédits à allouer à l'institution jouissant pourtant d'une autonomie financière ne sont pas toujours décaissés à bonnes dates par le trésor public. C'est ce qui explique, d'après lui, le retard dans le versement de la Tva, de l'pts et le fonds de retraite au trésor. Le président Kolawolé Idji indique qu'il ne s'agit que d'un simple retard accusé à cet effet et tout ne devrait pas tarder à entrer dans l'ordre. Le diplomate a salué les observations et critiques des députés devant permettre d'améliorer la gestion du Parlement □



Responsabilité partagée et collégiale

Nommée Ambassadrice Internationale Telley-Epilepsior

Vivi l'Internationale reçoit ses lettres d'accréditation demain

L'organisation française Telley-Epilepsior, action internationale pour l'épilepsie, conduite par son président, M. Clément Lawson accompagné de la vice-présidente chargée de la coordination, de la recherche des moyens de financement, Mme Antoinette Schoens, et l'un des membres actifs, le Dr Félix Akiyo, médecin établi de longue date à Saint-Août dans le département de l'Indre, sera à Cotonou dès ce jour. La délégation qui séjournera au Bénin du 20 avril au 6 mai 2005, est spécialement venue remettre ses lettres d'accréditation à l'une des plus grandes voix de la chanson africaine, Vivi l'Internationale en qualité d'Ambassadrice internationale de l'organisation Telley-Epilepsior. La délégation mettra à profit son séjour pour une mission d'évaluation.

P.A

C'est au Centre international de conférences de Cotonou que la Diva incontestée du Bénin, Vivi l'Internationale, se verra remettre ses lettres d'accréditation en qualité d'Ambassadrice internationale Telley-Epilepsior au cours d'une brève cérémonie prévue le jeudi 21 avril 2005 à 16h00 en présence de Mme Dorothe Akoko Kindé-Gazard, Ministre de la Santé publique et de nombreux officiels ainsi que des professionnels de la santé, des artistes et autres représentants de la société civile. Remarquée par l'organisation française pour ses nombreux combats en faveur de la paix à travers le Bénin et d'autres pays, Telley-Epilepsior a perçu en cette grande Dame celle qui peut valablement porter son flambeau auprès du grand public et des personnes épileptiques. Elle a accepté cette nomination au début du mois de février 2005. Vivi l'Internationale, qui vient de se lancer dans cette nouvelle action pour l'épilepsie n'en est pas à un combat près. A une période critique de l'histoire récente du Bénin, elle n'a pas hésité à mettre en jeu

sa propre vie pendant la Conférence nationale de 1990, en s'interposant grâce à sa chanson («Ndo Kolidji») (Je suis à genoux) entre des militaires prêts à ouvrir le feu et de jeunes manifestants également prêts à tout. Vivi l'Internationale chante depuis son plus jeune âge et de façon professionnelle depuis 1967. Entretiens sur les stations de radio, chaînes de télévision et dans la presse écrite, rencontres avec des officiels et des professionnels de santé, conférences-débats sur l'épilepsie, repérage de sites nécessaires à la mise en place de futurs centres d'accueil et d'information sur l'épilepsie, contenu musical, le programme extrêmement chargé qui attend la délégation prévoit également des déplacements dans le nord du pays. L'association Telley-Epilepsior a été créée le 22 novembre 2004, dans le but de contribuer à dédramatiser ce trouble non contagieux ni héréditaire, l'épilepsie, qui frappe environ 50 millions de personnes à travers le monde, dont 40 millions dans les pays en développement, selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé □

Crise des produits pétroliers au Bénin

La LDCB et ALCRER dénoncent la

mauvaise gestion au sommet de l'Etat

Improvisation dans la gestion de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers, interférence entre les affaires et la politique, mauvais calculs politiques faces aux données scientifiques commerciales, le monopole voilé de la Sonacop dans le domaine du dépôt des hydrocarbures. Autant de légèretés de la part de l'Exécutif béninois, dénoncées et condamnées hier par la Ligue pour la Défense du Consommateur du Bénin (LDCB) et l'ONG Alcrer, pour expliquer la crise actuelle des produits pétroliers qui perdure depuis février dernier. C'était au cours d'une conférence de presse donnée à la Salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Sessi T.

« Notre pays souffre d'une mauvaise gouvernance. Et c'est cela qui explique la crise actuelle des produits pétroliers ». C'est par cette déclaration que Romain Houéhou, président de la LDCB, a tenu à expliquer la position des organisations des consommateurs professionnelles face à la crise des hydrocarbures qui paralyse les consommateurs béninois depuis le mois de février dernier. Cette crise qui se caractérise par le déficit de l'offre des produits pétroliers est due selon les conférenciers à la baisse progressive du volume des commandes par la Sonacop au fil des années. Une baisse qui s'explique à son tour par l'incapacité de l'Etat à payer ses dus aux sociétés pétrolières afin

que celles-ci s'approvisionnent en rapport avec le volume de la demande. C'est pourquoi, la LDCB et l'ONG Alcrer réclament la suppression de la subvention accordée par l'Etat sur les produits pétroliers. Selon les conférenciers, l'une des causes de la crise réside dans l'incapacité de l'Etat à rétrocéder aux sociétés pétrolières la différence. Face à la mauvaise gestion, les organisations de la société civile demandent à l'Etat de commanditer sous peu un audit financier et de gestion de la Sonacop pour corriger le tir au nom de la bonne gouvernance. Les conférenciers ont aussi félicité les consommateurs pour leur esprit critique face à la qualité des produits. Dans ce sens la LDCB et l'ONG Alcrer ont affirmé haut et fort que la Sonacop a bel et bien vendu des

produits de qualité douteuses aux consommateurs. C'est pourquoi, Romain Houéhou soutient contrairement à la récente déclaration de la ministre du Commerce, que la Sonacop a vendu des produits impropres à la consommation comme en 1997. « Le Ministre en charge du Commerce a déçu le peuple béninois tout entier pour sa déclaration du 18 Avril sur la qualité des produits pétroliers de la Sonacop et ne mérite plus de se prononcer sur les questions liées au commerce des hydrocarbures au Bénin et pour le compte du Bénin ailleurs » a martelé Romain Houéhou. Il est temps que chaque responsable prenne la mesure de la situation pour éviter de telle souffrance à la population □

Objet de l'association

Conduire des campagnes d'information pour dédramatiser et former, se mettre à l'écoute des personnes épileptiques et de leur entourage sans distinction de couleur de peau ni d'origine sociale, politique ou religieuse, en sollicitant la collaboration de professionnels de santé et de partenaires au financement des actions décidées. Concrètement, il s'agit de :

- 1) Informer les épileptiques en France et à travers le monde, sur la nature de ce trouble qui se soigne. C'est aussi leur enseigner des comportements simples comme dormir suffisamment, éviter les situations stressantes, les nuits blanches ou des excitants comme l'alcool, le café...
- 2) Former les populations par des actions de vulgarisation scientifique car beaucoup de personnes pensent à tort que l'épilepsie est une affection contagieuse. Les proches ont encore peur de l'épilepsie, considérée dans certaines parties du monde comme étant d'origine surnaturelle, mystérieuse ou comme une crise de possession de nature diabolique. De nombreux patients sont battus pendant les crises ou subissent des sévices divers.
- 3) Se mettre à l'écoute des personnes épileptiques souvent victimes d'une situation d'isolement, de discrimination professionnelle ou sociale, mais aussi se mettre à l'écoute de leurs entourageurs qui se posent des questions auxquelles ils n'ont pas toujours réponse.
- 4) Solliciter la collaboration de spécialistes professionnels de santé et rechercher des sources de financement pour, chaque fois que possible, créer des conditions favorables pour les soins et prodiguer des conseils avisés. Rechercher les moyens de mettre les médicaments et traitements antiépileptiques, encore chers, à la portée du plus grand nombre, notamment en direction des pays les plus démunis □